

**Lettre ouverte du syndicat CGT à
Madame Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional Occitanie**

Lettre envoyée à tous les agents du Conseil Régional

Pour une participation Régionale à hauteur de 50 % minimum sur le contrat de prévoyance

(Conformément à l'accord national de 2023)

Madame la Présidente,

Lors de notre rencontre du 15 décembre dernier, vous nous avez indiqué que la Région Occitanie mettrait en œuvre, à compter de janvier 2028, l'accord national relatif à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance, signé en juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales.

Nous prenons acte de cette échéance. Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur les évolutions législatives récentes et sur leurs implications sociales concrètes pour les agentes et agents de la Région.

La proposition de loi relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, adoptée par le Sénat en juillet 2025 puis par l'Assemblée nationale en décembre 2025, prévoit la généralisation du dispositif complet au 1er janvier 2029, avec **une participation minimale** obligatoire de l'employeur fixée à **50 % de la cotisation** en matière de prévoyance.

Cette trajectoire législative confirme et renforce les principes posés par l'accord national de 2023 : universalité de la couverture, solidarité entre agents et engagement renforcé des employeurs publics.

Or, à la Région Occitanie, le dispositif actuel de participation modulée en fonction du quotient familial conduit à des situations très contrastées.

Si certains agents, et nous nous en félicitons, bénéficient d'une participation supérieure à 50 %, un nombre important d'entre eux perçoivent une participation nettement inférieure, voire insuffisante au regard des risques couverts.

Ce système, en pratique, ne garantit pas une protection effective et équitable pour l'ensemble des personnels.

Dans ce contexte, la mise en place anticipée d'une participation employeur minimale de 50 % pour tous les agents constituerait un acte fort de justice sociale. Elle permettrait :

- De sécuriser réellement les parcours professionnels face aux aléas de la vie (maladie, invalidité, décès) ;
- De protéger en priorité les agents les plus exposés, notamment ceux aux rémunérations modestes ;
- De donner un contenu concret aux engagements issus du dialogue social national ;
- D'affirmer le rôle exemplaire de la Région Occitanie en tant qu'employeur public.

Syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
syndicat-cgt@laregion.fr

Montpellier : CGT - 201, avenue de la Pompignane - 34000 MONTPELLIER
Espace Capdeville bureau 0-A-220 - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G 06 15 82 84 42
Toulouse : CGT - Hôtel de Région - 22, boulevard maréchal Juin -31406 TOULOUSE cedex 9
Bât. Sud - Bureau A123 - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56
<https://www.cgtregionoccitanie.fr/>



Rien, ni dans l'accord national de juillet 2023 ni dans la loi adoptée, n'interdit une application anticipée de ce socle minimal.

D'ailleurs, comme nous vous l'avons indiqué, de nombreuses collectivités ont déjà mis en œuvre ce dispositif issue de l'accord national de juillet 2023, notamment les Régions Pays de Loire et Bourgogne Franche-Comté.

Au contraire, une telle décision s'inscrirait pleinement dans l'esprit des textes et dans une logique de progrès social.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement que la Région Occitanie engage, dès à présent, les travaux nécessaires afin de garantir une participation employeur d'au moins 50 % à la cotisation de prévoyance pour l'ensemble des agents, sans attendre les échéances de 2028 ou 2029 et le groupe de travail annoncé.

Nous restons disponibles pour ouvrir rapidement une discussion sur les modalités concrètes de mise en œuvre de cette avancée sociale attendue par de nombreux agents.

Veuillez croire, Madame la Présidente, en notre attachement au dialogue social et à la défense des droits des personnels régionaux.

Pour la CGT Région Occitanie
Le secrétaire général
Laurent BLASCO



Syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
syndicat-cgt@laregion.fr

Montpellier : CGT - 201, avenue de la Pompignane - 34000 MONTPELLIER
Espace Capdeville bureau 0-A-220 - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G 06 15 82 84 42

Toulouse : CGT - Hôtel de Région - 22, boulevard maréchal Juin -31406 TOULOUSE cedex 9
Bât. Sud - Bureau A123 - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56
<https://www.cgtregionoccitanie.fr/>